

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
25/08/2021

Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 8
Nombres de membres Absents : 3

Date Affichage
25/08/2021

Nombre de procurations : 0
Nombre de votants : 8

Séance du 02 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le deux septembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BRILLARD M., CORREIA J., DABOUIS N. LAUBRAY. J, PICHEYRE V., VAILLS S., DOMINGO J.D.

Absents excusés : BADIE F., MIRAN P., PUJOL D.

Objet de la Délibération

DEDOMMAGEMENT DE LA SOCIETE BLANCO A MONSIEUR ICHE GERARD

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les désagréments qui ont été causés à Monsieur ICHE Gerard à Villeneuve de Formiguères, suite à des désagréments occasionnés sur les canalisations dégouts. L'administré a fait intervenir à plusieurs reprises l'Entreprise BLANCO pour des débouchages. Malgré ces interventions, les services de la commune sont intervenus pour s'apercevoir d'une casse sur l'égout. La mairie de Formiguères souhaite rembourser l'intervention de la société BLANCO qui n'aurait pas dû être facturée à M.ICHE Gérard.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

APPROUVER de rembourser M. ICHE Gérard à hauteur de 145.20 € TTC, montant de la facture de la société BLANCO.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

APPROUVE le remboursement;

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre un mandat de 145.20 € TTC sur le budget communal au nom de M.ICHE Gérard.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 2 septembre 2021

Le Maire,
P. PETITQUEUX

